



Évolution de l'emploi et de la rémunération dans les magasins d'alimentation

1993-2003

Évolution de l'emploi
et de la rémunération
dans les **magasins
d'alimentation**
1993-2003



Cette publication a été réalisée par la
Direction générale des affaires économiques,
scientifiques et technologiques du
ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Coordination

Guillaume Couture, économiste
Direction des études économiques et d'appui aux filières
200, chemin Sainte-Foy, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : (418) 380-2100, poste 3264
Télécopieur : (418) 380-2164

Rédaction

Guillaume Couture

Soutien technique

Danielle Gagné

Conception de la page couverture

Direction des communications

© Gouvernement du Québec, 2005

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005
ISBN 2-550-44745-X

Vous pouvez consulter ce document en visitant
la vitrine Internet du Ministère à l'adresse suivante :
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Transformation/md/Publications/>

Le commerce de détail alimentaire (magasins d'alimentation) est une industrie très importante sur le plan de l'emploi. La main-d'œuvre de ce secteur bioalimentaire (112 800 emplois) est supérieure à celle d'autres secteurs du commerce de détail (établissements dont l'activité principale consiste à vendre des marchandises au détail), comme les magasins de meubles et d'accessoires de maison (14 800 emplois), les stations-service (17 900 emplois), les commerces de produits de santé et de soins personnels (31 600 emplois), les établissements de véhicules et de pièces automobiles (41 500 emplois) ainsi que les commerces de vêtements et d'accessoires vestimentaires (51 300 emplois). Les magasins d'alimentation au Québec représentaient en 2003 environ 30 % de l'ensemble de l'emploi du commerce de détail, 26 % de l'emploi bioalimentaire et 3 % de tous les emplois au Québec.

La présente publication brosse, à l'aide de graphiques et de textes, un portrait comparatif de l'évolution de l'emploi et de la rémunération depuis 10 ans au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique, dans les magasins d'alimentation.

Afin de mieux évaluer la situation de l'emploi dans les magasins d'alimentation, les données de cette industrie sont comparées aux données correspondantes pour l'ensemble des entreprises du commerce de détail. L'ensemble des statistiques proviennent de *l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail* de Statistique Canada.

Table des matières

L'emploi et la rémunération pour l'ensemble des salariés

- 1.1 La progression de l'emploi pour tous les salariés 1
- 1.2 La rémunération hebdomadaire moyenne pour l'ensemble
des salariés 5

Les salariés rémunérés à l'heure

- 2.1 La proportion des travailleurs rémunérés à l'heure 9
- 2.2 La progression de l'emploi des salariés rémunérés à l'heure... 11
- 2.3 Le nombre d'heures travaillées hebdomadairement par
les salariés rémunérés à l'heure 13
- 2.4 Le taux horaire des salariés rémunérés à l'heure 16

- Conclusion 19

Quelques définitions et précisions

- # *Salarié* : Toute personne rétribuée pour ses services ou ses absences et pour laquelle l'employeur doit remplir une déclaration T-4 supplémentaire de l'Agence des douanes et du revenu du Canada.
- # *Rémunération hebdomadaire moyenne (incluant le temps supplémentaire)* : Rémunération hebdomadaire brute imposable divisée par le nombre de salariés.
- # *Rémunération horaire moyenne (incluant le temps supplémentaire)* : Rémunération hebdomadaire totale divisée par le nombre total d'heures hebdomadaires travaillées.
- # Les normes du travail diffèrent quelque peu selon la province comme l'indique le tableau ci-dessous.

Comparaison de certaines normes du travail en 2003

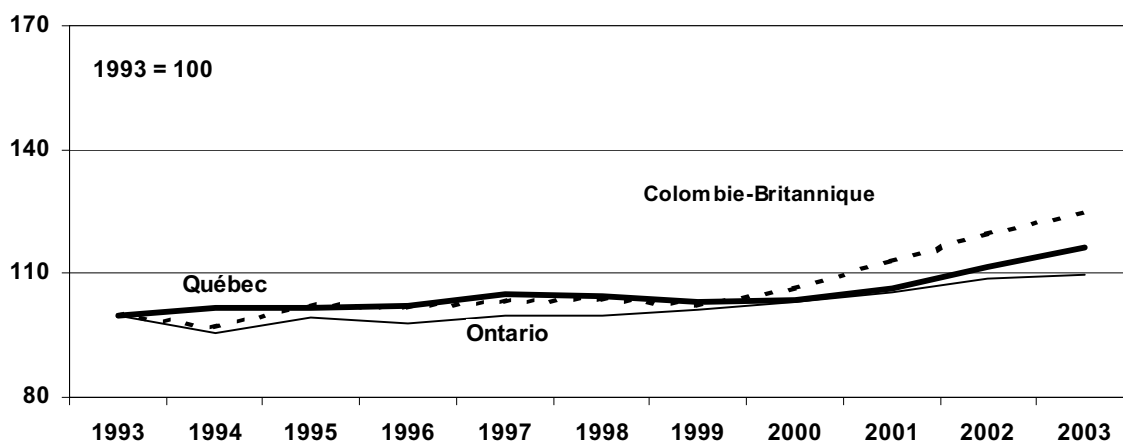
	Québec	Ontario	Colombie-Britannique
Salaire minimum	7,30 \$/h	6,85 \$/h	8 \$/h
Cas particulier	—	Étudiant âgé de moins de 18 ans et travaillant moins de 28 h/sem. : 6,40 \$/h	Salaire pour un premier emploi (500 premières heures) : 6 \$/h
Durée d'une semaine normale de travail	40 h/sem.	44 h/sem. (maximum de 60 h)	40 h/sem. (8 h /jour)

L'emploi et la rémunération pour l'ensemble des salariés

1.1 La progression de l'emploi pour tous les salariés

Au cours de la dernière décennie, dans l'ensemble du commerce de détail (comprenant les magasins d'alimentation), les trois provinces ont progressé dans la même direction. Ainsi, ce secteur a créé environ 53 000 emplois au Québec comparativement à 50 000 en Ontario et 43 000 en Colombie-Britannique.

Progression de l'emploi, ensemble des salariés,
COMMERCE DE DÉTAIL



	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Indice 1993 = 100

Québec	100,0	101,8	101,6	102,4	105,0	104,3	103,1	103,4	106,4	111,4	116,3
Ontario	100,0	95,7	99,2	98,0	99,9	99,9	101,3	103,2	105,5	108,6	109,7
Colombie-Britannique	100,0	97,2	102,0	101,4	103,2	103,3	102,4	106,5	113,2	119,5	124,6

Milliers d'emplois

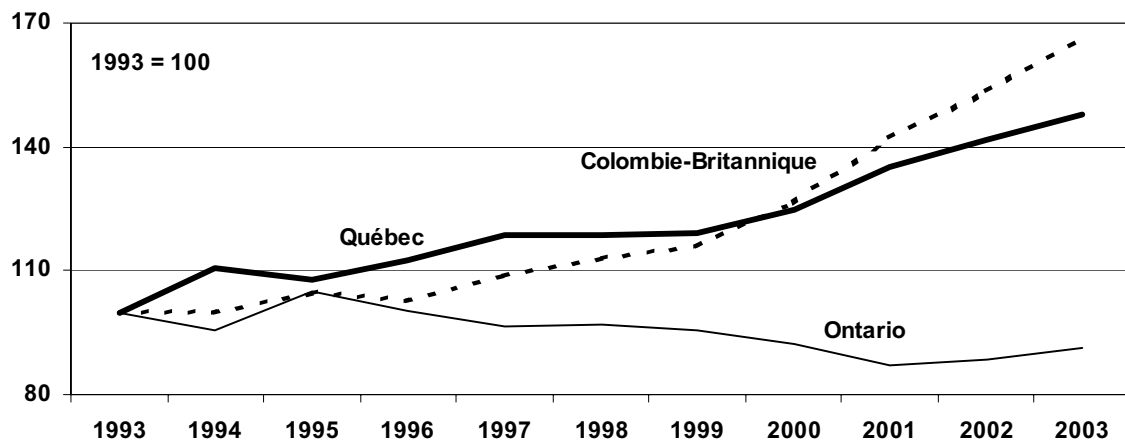
Québec	324,8	330,8	330,1	332,5	341,1	338,8	334,8	335,8	345,6	361,7	377,8
Ontario	523,0	500,5	519,0	512,5	522,2	522,3	529,9	539,5	551,8	568,0	573,5
Colombie-Britannique	175,1	170,2	178,6	177,7	180,7	181,0	179,3	186,5	198,3	209,4	218,2

Entre 1993 et 2003, le Québec et la Colombie-Britannique ont enregistré une importante **croissance de l'emploi dans les magasins d'alimentation**. La hausse a atteint 48 % au Québec et 66 % en Colombie-Britannique. En Ontario, cette industrie a connu une décroissance de 8,7 % des effectifs par rapport à 1993. Le secteur compte maintenant 112 800 travailleurs au Québec, 120 700 en Ontario et 66 900 en Colombie-Britannique.

La croissance de l'emploi au Québec pourrait s'expliquer par le fait que les magasins d'alimentation ont augmenté leurs superficies de vente, offrent davantage de services alimentaires spécialisés (boulangerie, poissonnerie, etc.) et vendent de plus en plus de produits non alimentaires. Une autre explication possible serait l'augmentation des heures d'ouverture des épiceries de grande surface au début des années 90.

En 2003, les travailleurs des magasins d'alimentation représentaient 30 % de l'emploi du commerce de détail au Québec, 31 % en Colombie-Britannique et 21 % en Ontario.

**Progression de l'emploi, ensemble des salariés,
MAGASINS D'ALIMENTATION**

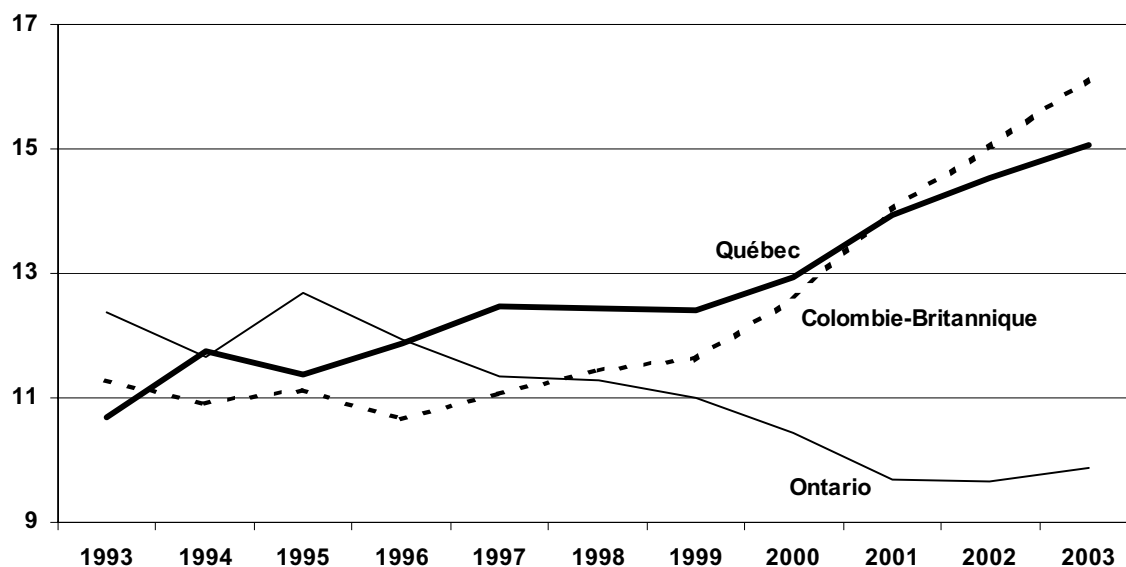


	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Indice 1993 = 100											
Québec	100,0	110,6	107,6	112,6	118,9	118,7	119,0	124,6	135,1	141,7	147,7
Ontario	100,0	95,5	105,0	100,1	96,4	97,0	95,7	92,2	87,2	88,3	91,3
Colombie-Britannique	100,0	99,7	104,3	102,6	108,6	113,2	116,0	126,5	142,4	153,7	166,2
Milliers d'emplois											
Québec	76,4	84,5	82,2	86,0	90,8	90,6	90,8	95,1	103,2	108,2	112,8
Ontario	132,2	126,3	138,8	132,3	127,5	128,3	126,5	121,9	115,2	116,8	120,7
Colombie-Britannique	40,2	40,1	42,0	41,3	43,7	45,5	46,7	50,9	57,3	61,8	66,9

Comme l'emploi dans les magasins d'alimentation a augmenté au Québec et en Colombie-Britannique, mais diminué en Ontario, le ratio emploi par tranche de 1 000 habitants a également suivi la même tendance. En 1993, l'Ontario avait le plus grand nombre de travailleurs par 1 000 habitants. Dix ans plus tard, la Colombie-Britannique a dépassé l'Ontario et le Québec arrive deuxième. Dans les magasins d'alimentation, on dénombre aujourd'hui environ 5 employés de plus par tranche de 1 000 habitants au Québec (15,1) par rapport à l'Ontario (9,9). Dans le commerce de détail, cette différence est de 3,6 travailleurs entre le Québec et l'Ontario.

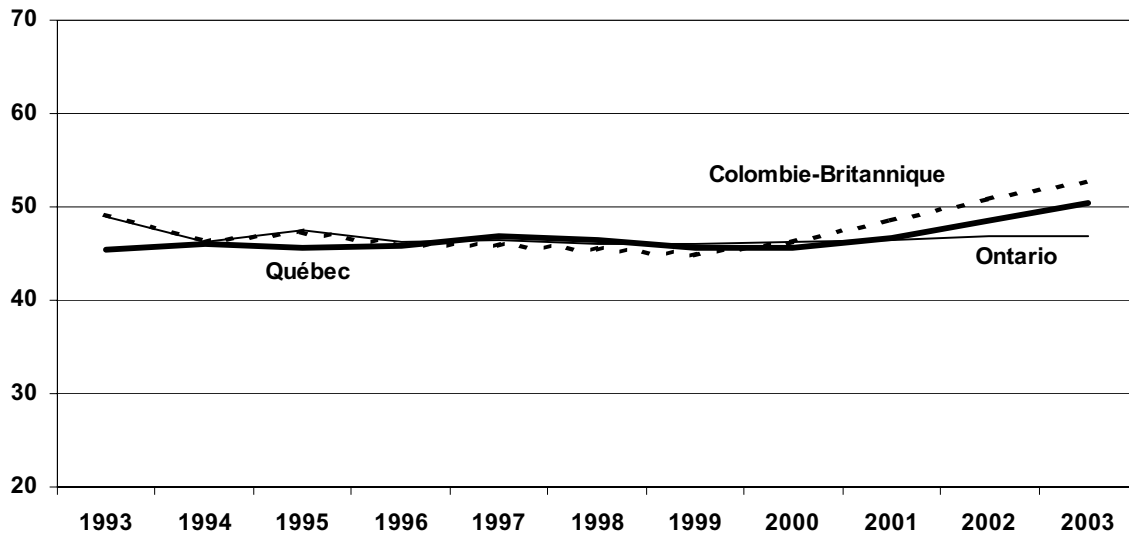
Outre les explications proposées précédemment, la différence observée quant au nombre d'emplois par tranche de 1 000 habitants entre l'Ontario et le Québec pourrait provenir de l'urbanisation de la population. En effet, la population ontarienne est plus urbaine que celle du Québec. Cela a pour effet de faciliter l'établissement d'épiceries de grande surface. Ces dernières sont plus mécanisées et automatisées et nécessitent peut-être moins de travailleurs que les magasins d'alimentation du Québec.

**Emplois par tranche de 1 000 habitants,
MAGASINS D'ALIMENTATION**



	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Emplois par 1 000 hab.											
Québec	10,7	11,7	11,4	11,9	12,5	12,4	12,4	12,9	13,9	14,5	15,1
Ontario	12,4	11,7	12,7	11,9	11,4	11,3	11,0	10,4	9,7	9,7	9,9
Colombie-Britannique	11,3	10,9	11,1	10,7	11,1	11,4	11,6	12,6	14,0	15,0	16,1
Indice 1993 = 100											
Québec	100,0	110,1	106,6	111,1	116,9	116,4	116,2	121,2	130,7	136,2	141,1
Ontario	100,0	94,3	102,5	96,5	91,8	91,3	88,9	84,4	78,3	78,0	79,7
Colombie-Britannique	100,0	96,8	98,5	94,5	98,1	101,4	103,2	111,7	124,5	133,3	143,0

**Emplois par tranche de 1 000 habitants,
COMMERCE DE DÉTAIL**



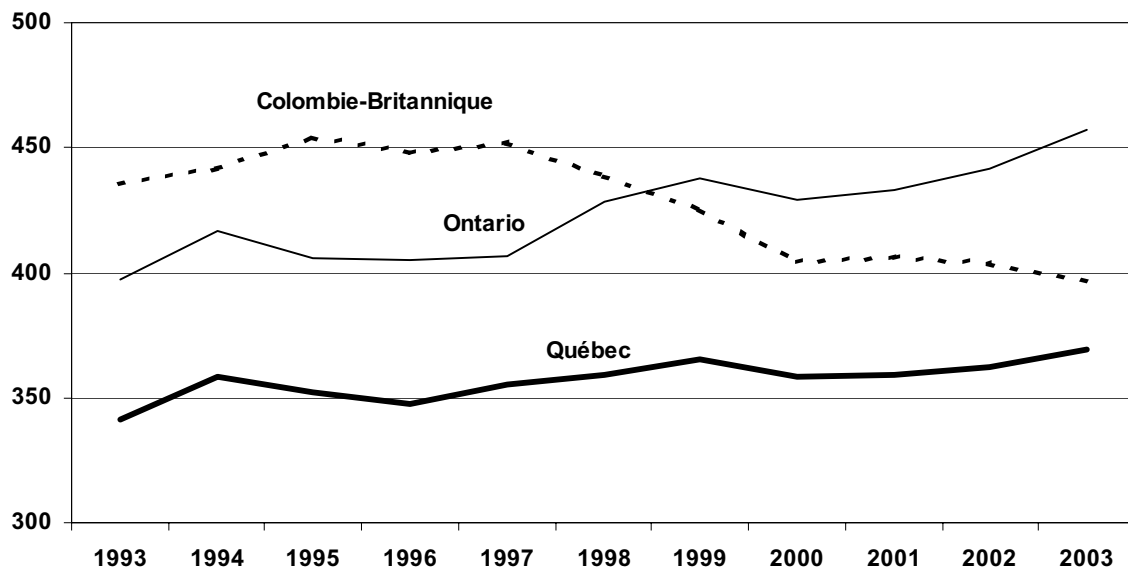
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Emplois par 1 000 hab.											
Québec	45,4	46,0	45,7	45,9	46,9	46,4	45,7	45,6	46,7	48,6	50,5
Ontario	48,9	46,3	47,4	46,2	46,5	46,0	46,1	46,2	46,4	47,0	46,9
Colombie-Britannique	49,1	46,3	47,3	45,9	45,8	45,4	44,7	46,2	48,6	50,9	52,6
Indice 1993 = 100											
Québec	100,0	101,3	100,7	101,1	103,3	102,3	100,7	100,6	102,9	107,0	111,2
Ontario	100,0	94,6	96,9	94,5	95,1	93,9	94,1	94,4	94,8	96,0	95,8
Colombie-Britannique	100,0	94,3	96,3	93,4	93,2	92,6	91,0	94,0	99,0	103,6	107,2

1.2 La rémunération hebdomadaire moyenne pour l'ensemble des salariés

En ce qui concerne la rémunération hebdomadaire dans les magasins d'alimentation, le Québec a toujours montré une plus faible rémunération que l'Ontario et la Colombie-Britannique. Au cours des dix dernières années, la Colombie-Britannique a connu une diminution de la rémunération hebdomadaire des travailleurs des magasins d'alimentation, tandis que l'écart de salaire entre le Québec et l'Ontario s'est accru, en passant de 56 \$ en 1993 à 87 \$ en 2003.

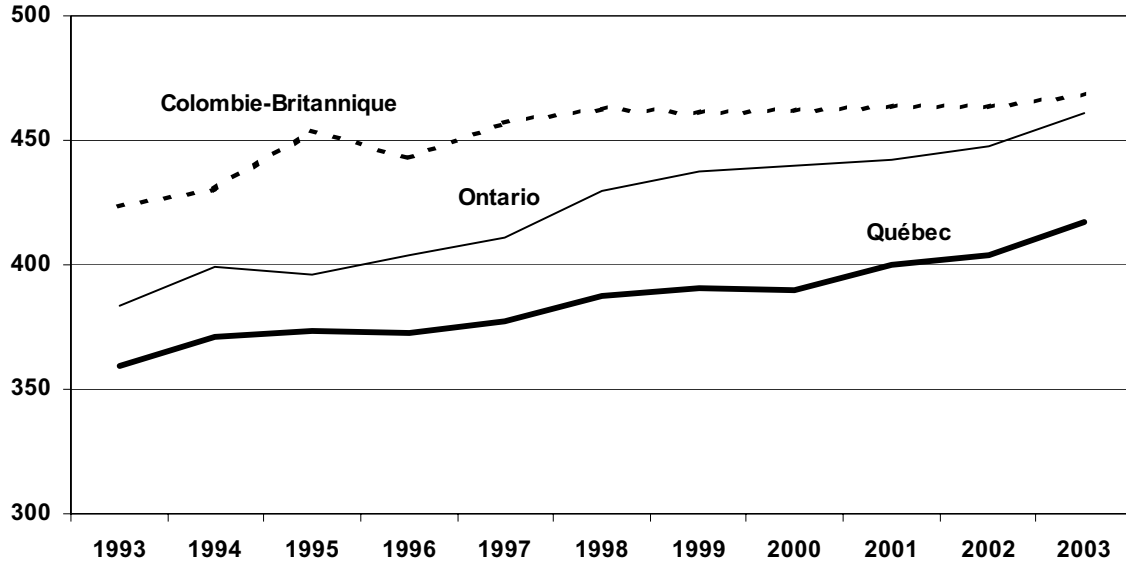
Dans le commerce de détail, la différence entre le Québec et l'Ontario quant au salaire hebdomadaire moyen est passée de 24,80 \$ en 1993 à 44,30 \$ en 2003 en faveur de l'Ontario qui a connu la plus forte augmentation.

Comparaison de la rémunération hebdomadaire moyenne (y compris le temps supplémentaire), ensemble des salariés, MAGASINS D'ALIMENTATION



	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	
Dollars												
Québec	341,1	358,5	352,1	347,2	354,9	358,8	365,4	358,6	358,8	362,4	369,6	
Ontario	397,1	416,4	406,0	404,9	406,2	428,7	437,5	429,1	432,9	441,5	457,0	
Colombie-Britannique	435,4	441,7	454,3	448,1	451,4	438,5	425,1	403,9	406,0	403,4	396,6	
Indice 1993 = 100												
Québec	100,0	105,1	103,2	101,8	104,0	105,2	107,1	105,1	105,2	106,2	108,3	
Ontario	100,0	104,8	102,2	102,0	102,3	108,0	110,2	108,1	109,0	111,2	115,1	
Colombie-Britannique	100,0	101,4	104,3	102,9	103,7	100,7	97,6	92,8	93,2	92,6	91,1	

**Comparaison de la rémunération hebdomadaire moyenne
(y compris le temps supplémentaire), ensemble des salariés,
COMMERCE DE DÉTAIL**

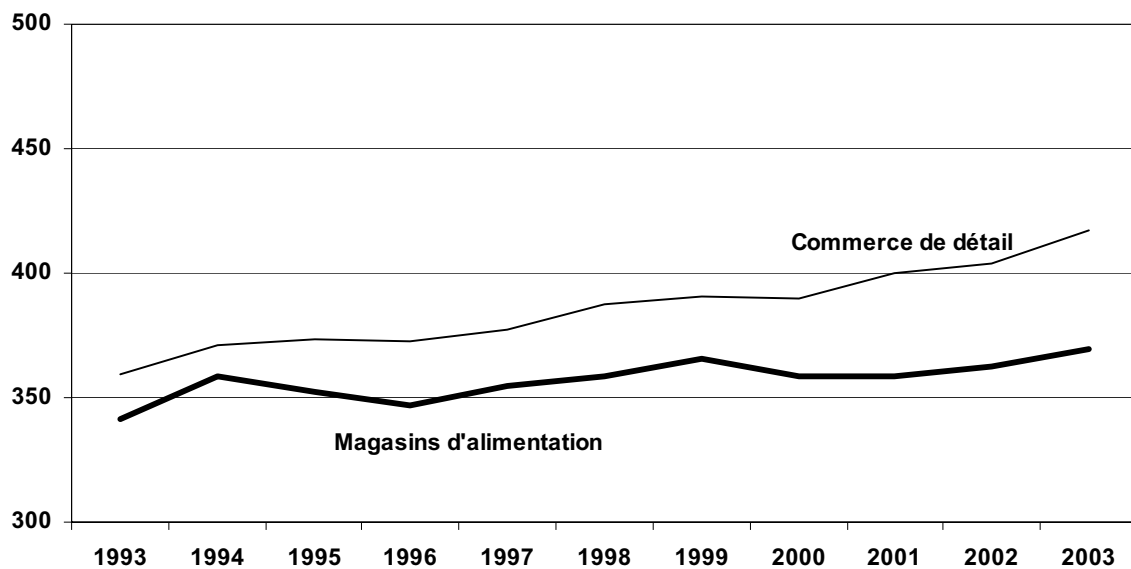


	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Dollars											
Québec	359,2	370,8	373,5	372,4	377,6	387,2	390,6	389,9	400,1	403,6	417,0
Ontario	384,0	399,1	395,9	404,0	411,0	429,8	437,5	440,1	441,9	447,9	461,3
Colombie-Britannique	423,2	430,1	454,0	443,3	456,9	462,8	460,7	462,0	463,1	463,1	467,7
Indice 1993 = 100											
Québec	100,0	103,2	104,0	103,7	105,1	107,8	108,7	108,5	111,4	112,4	116,1
Ontario	100,0	103,9	103,1	105,2	107,1	111,9	113,9	114,6	115,1	116,7	120,1
Colombie-Britannique	100,0	101,6	107,3	104,8	108,0	109,4	108,9	109,2	109,4	109,4	110,5

Au Québec, les employés des magasins d'alimentation gagnaient en moyenne 47,40 \$ de moins par semaine que les travailleurs des autres industries du commerce de détail. Il est à noter que les salaires dans les magasins d'alimentation ont toujours été inférieurs à ceux de l'ensemble du commerce de détail mais l'écart tend à s'accroître (de 18,10 \$ en 1993 à 47,40 \$ en 2003).

Un des facteurs explicatifs de cette rémunération inférieure serait la concurrence entre les magasins d'alimentation. La rivalité dans le secteur alimentaire serait plus féroce que dans les autres secteurs du commerce de détail. Comme le salaire et les avantages sociaux représentent une part importante (~ 55 %) des dépenses d'exploitation, les magasins d'alimentation auraient tendance à maintenir le salaire à un niveau peu élevé, afin de rester compétitifs et de garder leur part de marché.

**Comparaison de la rémunération hebdomadaire moyenne
(y compris le temps supplémentaire), ensemble des salariés,
MAGASINS D'ALIMENTATION ET COMMERCE DE DÉTAIL, AU QUÉBEC**



	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Dollars											
Commerce de détail	359,2	370,8	373,5	372,4	377,6	387,2	390,6	389,9	400,1	403,6	417,0
Magasins d'alimentation	341,1	358,5	352,1	347,2	354,9	358,8	365,4	358,6	358,8	362,4	369,6

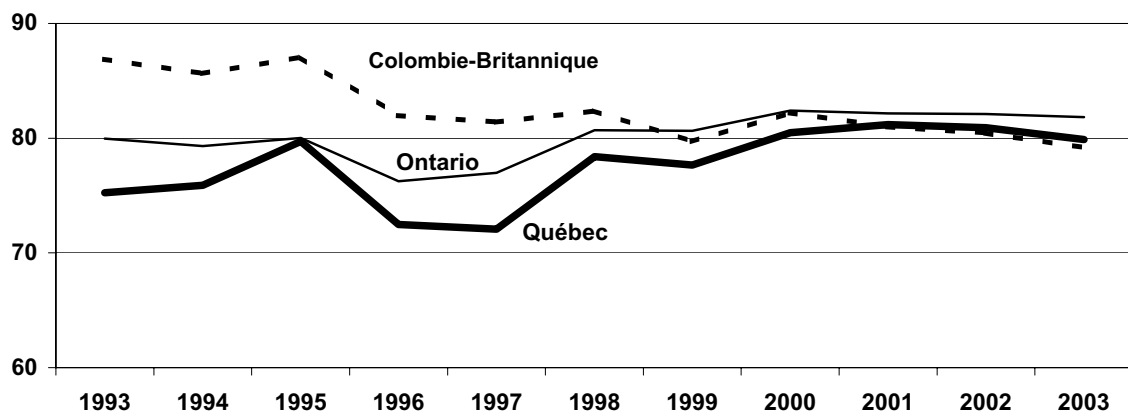
Les salariés rémunérés à l'heure

2.1 La proportion des travailleurs rémunérés à l'heure

On trouve davantage de travailleurs rémunérés à l'heure dans les magasins d'alimentation (80 %) que dans l'ensemble de l'industrie du commerce de détail (68 %). Toutefois, les trois provinces ont environ le même pourcentage de travailleurs payés à l'heure dans les magasins d'alimentation (même constat en ce qui concerne le commerce de détail). En Colombie-Britannique, près de 87 % des employés des magasins d'alimentation étaient payés à l'heure en 1993. Toutefois, depuis dix ans, cette proportion a diminué d'environ de 9 %. À l'opposé, au Québec, la proportion a augmenté de 6 % pendant la même période.

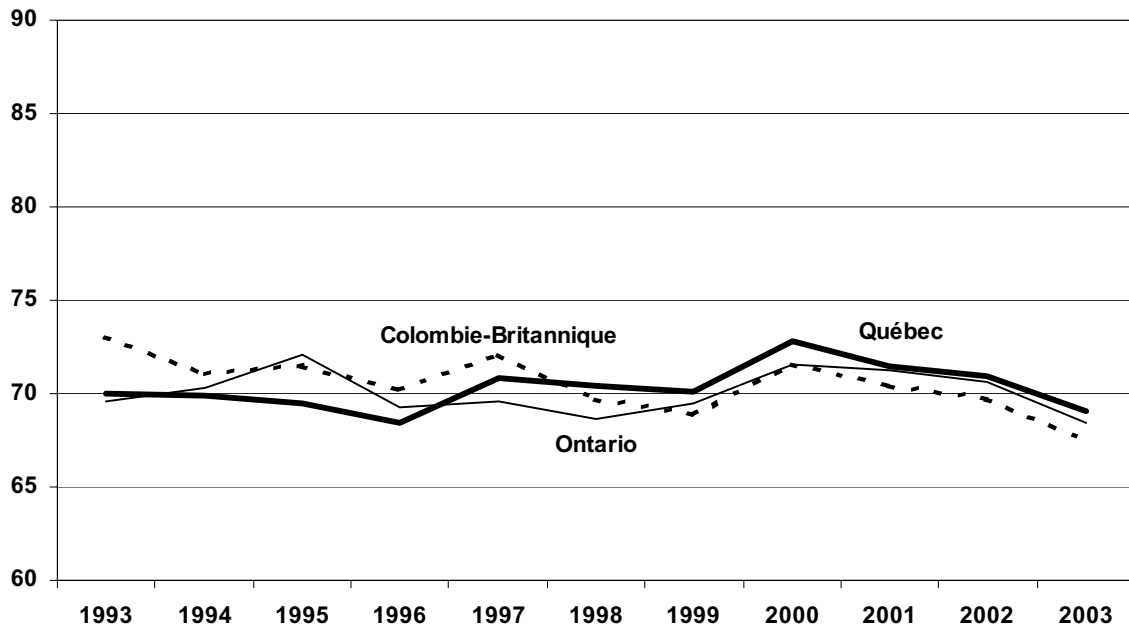
L'uniformisation des pourcentages de travailleurs payés à l'heure provient peut-être de la structure du marché. En effet, il y a de moins en moins d'entreprises indépendantes, au profit des grandes enseignes. Ce changement tend peut-être à standardiser les modes de gestion des entreprises.

Proportion des emplois rémunérés à l'heure,
MAGASINS D'ALIMENTATION



	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Pourcentage											
Québec	75,3	75,9	79,7	72,5	72,1	78,4	77,6	80,5	81,2	80,9	79,9
Ontario	80,0	79,3	80,0	76,2	77,0	80,7	80,6	82,4	82,2	82,1	81,8
Colombie-Britannique	86,9	85,6	87,1	82,0	81,4	82,4	79,7	82,2	81,0	80,5	79,2

**Proportion des emplois rémunérés à l'heure,
COMMERCE DE DÉTAIL**

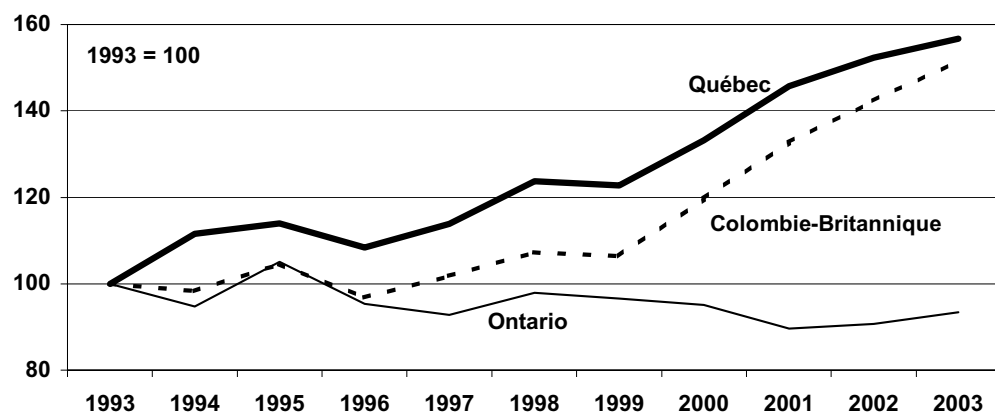


	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Pourcentage											
Québec	70,0	69,9	69,5	68,5	70,9	70,4	70,2	72,8	71,4	71,0	69,1
Ontario	69,5	70,4	72,1	69,3	69,6	68,7	69,5	71,6	71,3	70,6	68,5
Colombie-Britannique	73,0	71,0	71,5	70,2	72,1	69,6	68,8	71,6	70,4	69,7	67,5

2.2 La progression de l'emploi des salariés rémunérés à l'heure

Comme pour l'ensemble de l'emploi des magasins d'alimentation, l'Ontario est la seule province qui a enregistré une baisse (6,5 %) pour ce qui est des travailleurs rémunérés à l'heure dans les magasins d'alimentation. Le Québec et la Colombie-Britannique ont connu une très forte croissance de l'emploi rémunéré à l'heure, pour atteindre 57 % au Québec et 52 % en Colombie-Britannique. Nous pouvons donc supposer que cette forte croissance de l'emploi rémunéré à l'heure au Québec doit être mise en parallèle avec la forte augmentation de l'ensemble des effectifs des magasins d'alimentation. En 1993, l'Ontario avait 84 % de plus d'emplois rémunérés à l'heure dans les magasins d'alimentation que le Québec. En 2003, cette différence n'était plus que de 10 %.

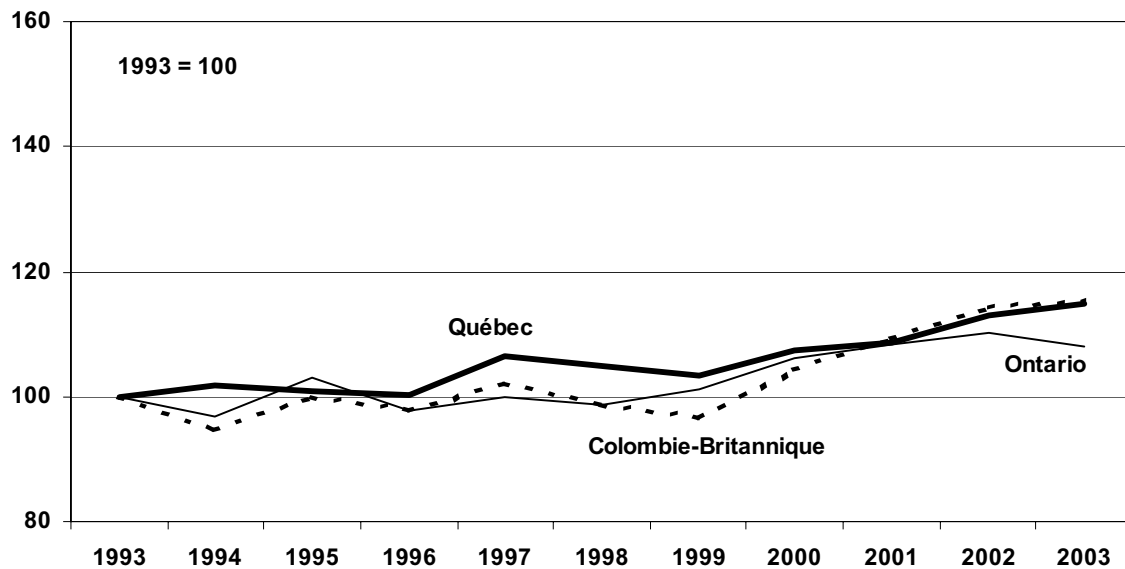
**Progression de l'emploi, salariés rémunérés à l'heure,
MAGASINS D'ALIMENTATION**



	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Indice 1993 = 100											
Québec	100,0	111,6	114,0	108,4	113,8	123,7	122,8	133,3	145,8	152,4	156,8
Ontario	100,0	94,7	105,1	95,4	92,8	97,9	96,5	95,0	89,6	90,7	93,4
Colombie-Britannique	100,0	98,3	104,6	96,8	101,8	107,3	106,4	119,7	132,8	142,4	151,5
Milliers d'emplois											
Québec	57,5	64,1	65,5	62,3	65,4	71,1	70,5	76,6	83,8	87,6	90,1
Ontario	105,7	100,1	111,1	100,8	98,1	103,5	102,0	100,5	94,7	95,9	98,8
Colombie-Britannique	34,9	34,3	36,5	33,8	35,6	37,5	37,2	41,8	46,4	49,8	53,0

Au cours de la dernière décennie, dans l'ensemble de l'industrie du commerce de détail, l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique ont connu une légère hausse du nombre de travailleurs rémunérés à l'heure.

**Progression de l'emploi, salariés rémunérés à l'heure,
COMMERCE DE DÉTAIL**



	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Indice 1993 = 100											
Québec	100,0	101,8	100,9	100,1	106,3	104,9	103,3	107,5	108,6	112,9	114,8
Ontario	100,0	96,8	102,9	97,7	100,0	98,6	101,3	106,2	108,2	110,3	108,0
Colombie-Britannique	100,0	94,6	99,9	97,6	102,0	98,6	96,6	104,4	109,2	114,1	115,2
Milliers d'emplois											
Québec	227,3	231,3	229,5	227,6	241,7	238,6	234,9	244,4	246,9	256,7	261,1
Ontario	363,6	352,1	374,4	355,1	363,6	358,6	368,3	386,2	393,4	401,1	392,6
Colombie-Britannique	127,8	120,9	127,7	124,8	130,3	126,1	123,4	133,5	139,5	145,9	147,3

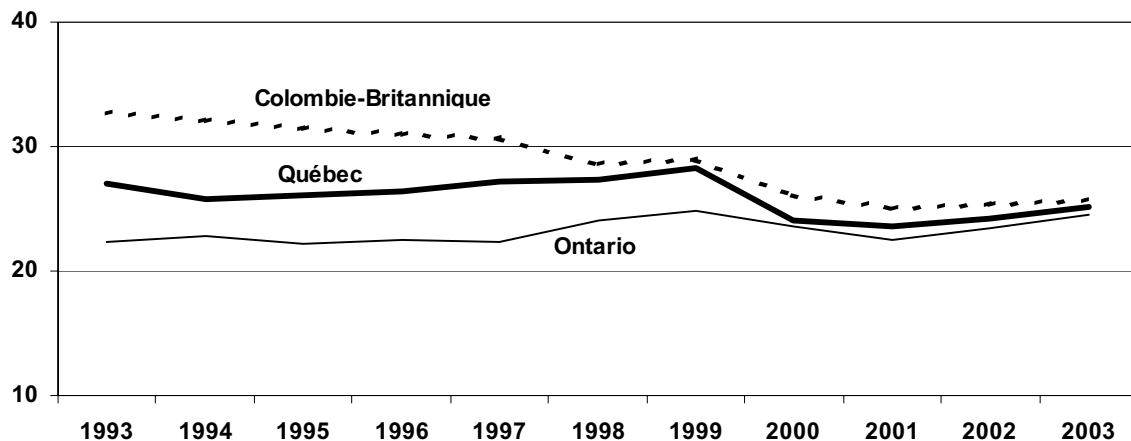
2.3 Le nombre d'heures travaillées hebdomadairement par les salariés rémunérés à l'heure

Dans les magasins d'alimentation, les travailleurs rémunérés à l'heure travaillaient environ 25 heures par semaine en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique, comparativement à 27 heures dans le commerce de détail.

Au début des années 90, la Colombie-Britannique avait la moyenne d'heures travaillées hebdomadairement la plus élevée (32,6 heures) par rapport à l'Ontario (22,3 heures) et au Québec (27 heures).

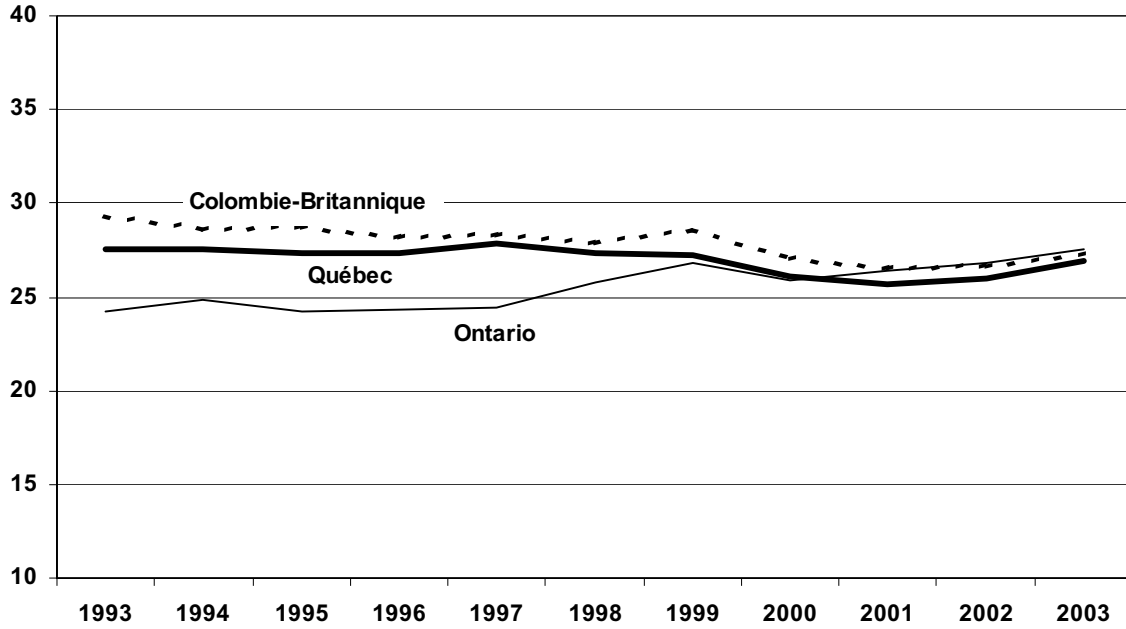
La restructuration du commerce alimentaire au détail est peut-être également la cause de l'uniformisation des heures travaillées hebdomadairement.

**Comparaison des heures travaillées hebdomadairement
(y compris le temps supplémentaire), salariés rémunérés à l'heure,
MAGASINS D'ALIMENTATION**



	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre d'heures											
Québec	27,0	25,8	26,0	26,5	27,2	27,3	28,4	24,1	23,6	24,3	25,1
Ontario	22,3	22,8	22,2	22,4	22,4	24,1	24,8	23,6	22,4	23,4	24,6
Colombie-Britannique	32,6	32,1	31,4	31,0	30,6	28,6	28,9	26,0	25,0	25,3	25,7

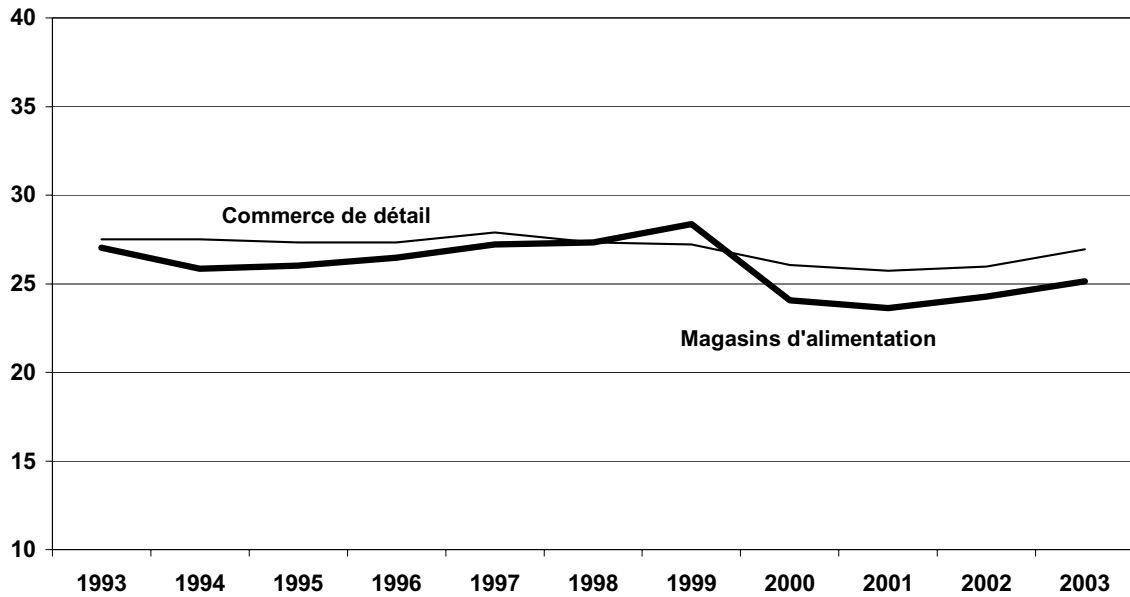
**Comparaison des heures travaillées hebdomadairement
(y compris le temps supplémentaire), salariés rémunérés à l'heure,
COMMERCE DE DÉTAIL**



	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre d'heures											
Québec	27,5	27,5	27,3	27,3	27,9	27,3	27,2	26,0	25,7	26,0	26,9
Ontario	24,2	24,9	24,3	24,3	24,4	25,8	26,8	25,9	26,4	26,8	27,6
Colombie-Britannique	29,3	28,5	28,7	28,1	28,3	27,9	28,6	27,0	26,5	26,6	27,3

Les magasins d'alimentation ont presque toujours eu une moyenne d'heures de travail par salarié plus faible que la moyenne de l'ensemble des industries du commerce de détail. En 2003, le nombre d'heures travaillées dans les magasins d'alimentation est inférieur de 6,7 % (1,8 heure) à celui de l'ensemble du commerce de détail.

**Comparaison des heures travaillées hebdomadairement
(y compris le temps supplémentaire) par les salariés rémunérés à l'heure,
MAGASINS D'ALIMENTATION ET COMMERCE DE DÉTAIL, AU QUÉBEC**



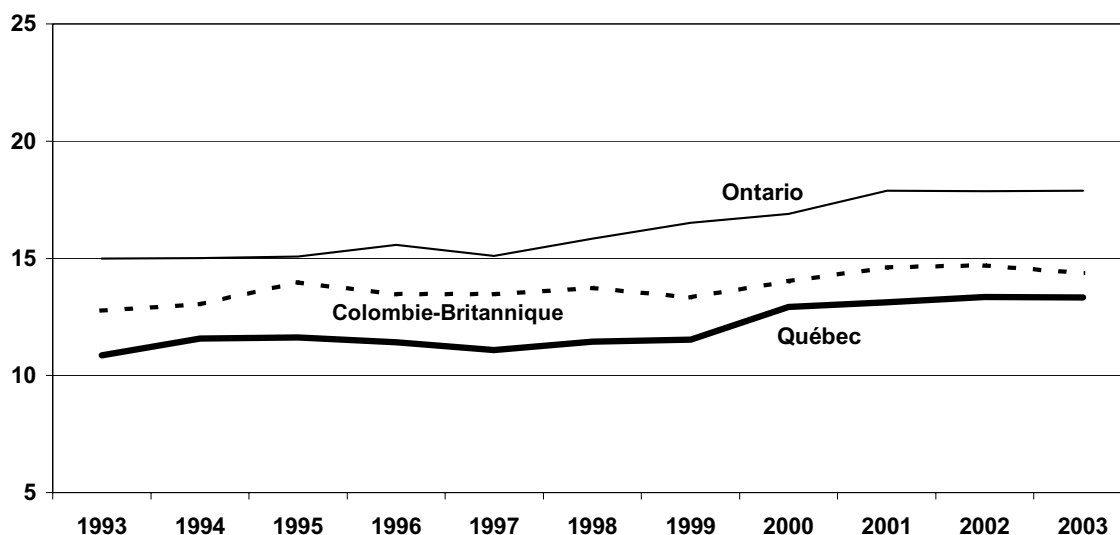
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre d'heures											
Commerce de détail	27,5	27,5	27,3	27,3	27,9	27,3	27,2	26,0	25,7	26,0	26,9
Magasins d'alimentation	27,0	25,8	26,0	26,5	27,2	27,3	28,4	24,1	23,6	24,3	25,1

2.4 Le taux horaire des salariés rémunérés à l'heure

La rémunération horaire moyenne des magasins d'alimentation du Québec (13,30 \$) était inférieure à celle des magasins de l'Ontario (17,90 \$). Cependant, c'est le Québec qui a enregistré la plus forte croissance du taux horaire (22 %) au cours des dix dernières années (comparativement à 19 % en Ontario et à 13 % en Colombie-Britannique). Dans le commerce de détail, le taux horaire était d'environ 14 \$ en Ontario et en Colombie-Britannique, mais il était un peu plus faible au Québec (13 \$) au cours des dernières années.

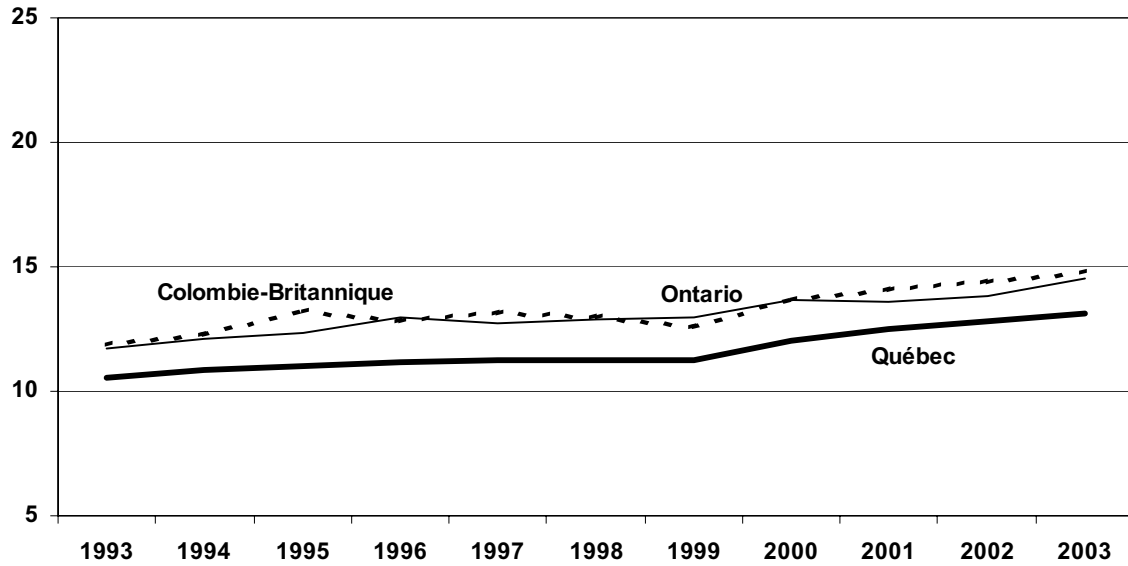
Le niveau de vie, plus élevé en Ontario par rapport au Québec, est sans doute un des facteurs expliquant l'écart du taux horaire entre les deux provinces.

**Comparaison de la rémunération horaire moyenne
(y compris le temps supplémentaire), salariés rémunérés à l'heure,
MAGASINS D'ALIMENTATION**



	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Taux horaire (\$/h)											
Québec	10,9	11,6	11,6	11,4	11,1	11,4	11,5	12,9	13,1	13,3	13,3
Ontario	15,0	15,0	15,1	15,6	15,1	15,8	16,5	16,9	17,9	17,9	17,9
Colombie-Britannique	12,8	13,0	14,0	13,5	13,5	13,7	13,3	14,0	14,6	14,7	14,4

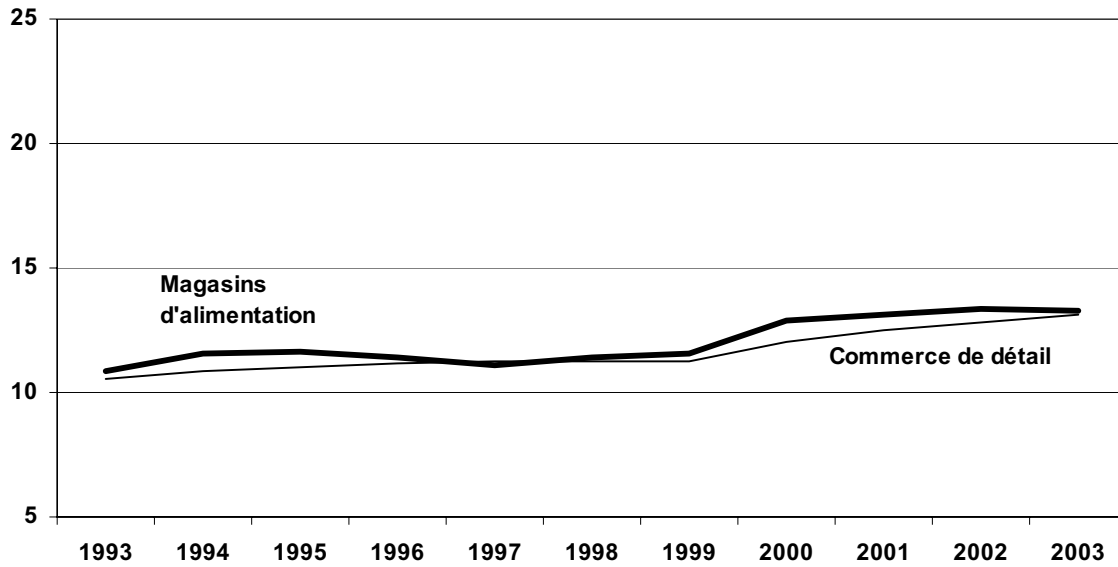
**Comparaison de la rémunération horaire moyenne
(y compris le temps supplémentaire), salariés rémunérés à l'heure,
COMMERCE DE DÉTAIL**



	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Taux horaire (\$/h)											
Québec	10,6	10,9	11,0	11,1	11,2	11,3	11,2	12,1	12,5	12,8	13,1
Ontario	11,7	12,1	12,3	13,0	12,7	12,9	13,0	13,7	13,6	13,9	14,5
Colombie-Britannique	11,9	12,3	13,2	12,8	13,1	13,0	12,6	13,7	14,1	14,4	14,8

Enfin, il est à remarquer qu'au Québec le taux horaire était similaire entre les magasins d'alimentation et l'ensemble du commerce de détail.

**Comparaison de la rémunération horaire moyenne
(y compris le temps supplémentaire)
des salariés rémunérés à l'heure entre
MAGASINS D'ALIMENTATION ET COMMERCE DE DÉTAIL, AU QUÉBEC**



	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Taux horaire (\$/h)											
Commerce de détail	10,6	10,9	11,0	11,1	11,2	11,3	11,2	12,1	12,5	12,8	13,1
Magasins d'alimentation	10,9	11,6	11,6	11,4	11,1	11,4	11,5	12,9	13,1	13,3	13,3

Au Québec et en Colombie-Britannique, la rémunération hebdomadaire des salariés à l'heure (le taux horaire multiplié par le nombre d'heures travaillées) est plus faible dans les magasins d'alimentation que celle présente dans l'ensemble du commerce de détail. Cet écart (5,6 % au Québec en 2003) est principalement dû à un nombre d'heures travaillées plus faible dans les magasins d'alimentation.

En Ontario, ce sont les salariés à l'heure des magasins d'alimentation qui bénéficient d'une rémunération hebdomadaire plus élevée, grâce surtout à un taux horaire supérieur par rapport au commerce de détail.

Conclusion

Les changements qu'a connus le commerce de détail alimentaire ces dernières années semblent avoir influencé l'évolution de l'emploi et de la rémunération de cette industrie.

Par exemple, l'accroissement des superficies de ventes, l'augmentation des services alimentaires spécialisés et une offre en croissance de produits non alimentaires semblent être les principales raisons de la forte hausse des emplois dans les magasins d'alimentation depuis 1993.

Par ailleurs, la concurrence très féroce du secteur a peut-être amené les magasins d'alimentation à garder une faible rémunération hebdomadaire par rapport à l'ensemble du commerce de détail afin de rester compétitif sur le marché.

Enfin, la présence de plus en plus faible des entreprises indépendantes au profit des grandes bannières a sans doute apporté une standardisation des modes de gestion des entreprises canadiennes. Comme conséquence, la proportion des travailleurs rémunérés à l'heure entre le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique est devenue similaire. Toutefois, des différences semblent toujours perdurer entre la rémunération hebdomadaire des salariés à l'heure des magasins d'alimentation et de l'ensemble du commerce de détail.

